



Bienvenue à l'école

édition 2018-2019

L'inscription à l'école
La restauration scolaire

Les services périscolaires
L'aide aux leçons





+ Préambule



© Glorieux photographie

La Ville de Lescar a choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013 et n'a cessé depuis lors de faire évoluer son Projet Educatif Territorial (PEdT). À l'issue d'une grande concertation commencée en novembre 2017 au cours de laquelle tous les acteurs de la vie scolaire ont été consultés, le retour à la semaine de 4 jours a été voté par le Conseil municipal à partir de la rentrée 2018-2019.

Cette décision, respectueuse du fait majoritaire, ne remet toutefois pas en question notre volonté de veiller au bien-être de l'enfant, en continuité de sa journée scolaire. Forte de ces 5 années d'expérimentation, la municipalité a en effet maintenu des moyens importants aux temps périscolaires qui ont

été adaptés en fonction de la nouvelle organisation du temps scolaire.

Nos engagements dans ce domaine restent inchangés : ne laisser aucune famille sans solution à l'issue de la journée scolaire par le biais de formules adaptées (Accueil de loisirs associé à l'école et aide aux leçons). Des nouveautés seront également proposées comme par exemple un grand rendez-vous trimestriel qui concernera l'ensemble des enfants du primaire.

Enfin, ces activités seront facturées au même tarif que l'an passé garantissant ainsi l'accessibilité à tous.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Christian Laine
Maire de Lescar

Vice-Président de la communauté
d'agglomération Pau Béarn Pyrénées



+ Les écoles maternelles publiques

École maternelle des Prés



Allée des Prés
Directrice : Sandra Larroze
Tél. 05 59 81 57 44
maternelle.lespres@lescar.fr
3 classes

École maternelle du Laoü



26 Avenue Roger Cadet
Directrice : Catherine Lalanne
Tél. 05 59 81 57 46
maternelle.laou@lescar.fr
3 classes

École maternelle Victor-Hugo



Avenue de Tarbes
Directeur : Philippe Cecchetto
Tél. 05 59 81 57 48
maternelle.victorhugo@lescar.fr
3 classes

La semaine scolaire

7h30 > 8h30	8h30 > 11h45	11h45 > 13h45	13h45 > 16h30	16h30 > 18h30
ALAE*	Enseignement	Restauration Garderie	Enseignement	ALAE*

*ALAE: Accueil de loisirs associé à l'école

Les ATSEM

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) travaillent auprès des enseignants et des enfants.

Les ATSEMS sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation, la restauration et l'hygiène des jeunes enfants, ainsi que de la pré-



paration et la mise en état de propreté du matériel et des locaux.

La qualité du travail conjoint enseignant-ATSEM est source de sérénité dans l'école, mais aussi de grande efficacité pédagogique dans les classes.

+ Les écoles élémentaires publiques

École élémentaire Paul-Fort



Rue du Taà

Directeur : Pierre Saint-Picq

Tél. 05 59 81 57 45

elementaire.paulfort@lescar.fr

7 classes + 1 classe ULIS

École élémentaire du Laoü



30 Avenue Roger Cadet

Directeur : Guy Le Férec

Tél. 05 59 81 57 47

elementaire.laou@lescar.fr

6 classes

École élémentaire Victor-Hugo



Avenue de Tarbes

Directrice : Fabienne Cara

Tél. 05 59 81 57 49

elementaire.victorhugo@lescar.fr

6 classes

La semaine scolaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h30 > 8h30	8h30 > 11h45	11h45 > 13h45	13h45 > 16h30	16h30 > 17h	17h > 18h	18h30
ALAE*	Enseignement	Restauration Garderie	Enseignement	ALAE*	Aide aux leçons	ALAE*
				ALAE*		

*ALAE: Accueil de loisirs associé à l'école

Plan Vigipirate

Afin d'assurer la sécurité des enfants, les écoles publiques de la commune appliquent le plan Vigipirate :

- Chaque enfant est déposé et récupéré à l'entrée du portail de l'école.
- L'accueil à l'entrée des écoles est assuré par un adulte.

- Aucun adulte étranger à l'établissement ne peut pénétrer dans celui-ci sauf cas exceptionnel.
- Un contrôle visuel des sacs peut être effectué.
- Les consignes de sécurité sont affichées devant chaque école.



La restauration scolaire



Toutes les réservations ou annulations en cantine sont soumises à un délai de 3 jours ouvrés avant 9h (hors samedi, dimanche et jours fériés) et se font auprès du service Affaires scolaires.

Exemple : Pour un repas pris le lundi, la réservation ou l'annulation doit se faire le mercredi précédent avant 9h.

Le tarif applicable pour l'année en cours est de 2,80 €/repas. Il est toutefois susceptible d'être réévalué à chaque rentrée scolaire.

La fourniture de repas est assurée par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées. Les repas sont fabriqués à la Cuisine centrale de Jurançon. La remise en température et le service sont réalisés dans les restaurants scolaires par les agents municipaux de chaque commune.

La cuisine communautaire propose également des menus adaptés à certaines allergies (PAI) ainsi que des repas végétariens. Vous pouvez consulter l'ensemble des menus sur le site www.agglo-pau.fr.



Mercredi loisirs

De multiples solutions, alternatives et complémentaires à l'école, sont à la disposition des familles pour accompagner les enfants durant la journée du mercredi. Centres de loisirs, services municipaux et associations proposent ainsi des activités variées et des formules adaptées en fonction de la disponibilité de chacun : à l'heure, à la demi-journée ou à la journée.

Accueil de loisirs sans hébergement

Maison de l'Enfance (3-11 ans)

Plaine du Liana

Tél. 05 59 81 57 37 | enfance@lescar.fr

Centre social l'Escale (6-12 ans)

Complexe Victor-Hugo – Rue Ravel

Tél. 05 59 81 57 25 | escale@lescar.fr

Écoles municipales artistiques

- Danse (à partir de 4 ans)
 - Cirque (à partir de 4 ans)
 - Musique (à partir de 6 ans)
- Centre Animation Rencontres,
Rue Raoul Follereau
Tél. 05 59 81 57 34
ecolesartistiques@lescar.fr

Sport et loisirs

- Baby-Gym (à partir de 3 ans)
 - Activités proposées par les associations
- Complexe Désiré Garrain,
Avenue Roger Cadet
Tél. 05 59 81 57 38
sport.loisirs@lescar.fr

+ Les services périscolaires

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE)

L'ALAE a lieu tous les matins de 7h30 à 8h30, les midis de 11h45 à 13h45 en complémentarité de la restauration et tous les soirs de 16h30 à 18h30.



Les équipes périscolaires, formées d'un référent et d'animateurs diplômés, proposent des activités ludiques, artistiques, sportives, manuelles, culturelles et exercent toutes, une fonction éducative et collective auprès des enfants. Elles sont les relais entre les enseignants et les parents.

L'ALAE est un lieu d'épanouissement, de socialisation, d'apprentissage de la citoyenneté au travers de la vie en collectivité. Il est conçu pour permettre un accueil éducatif de qualité.

L'ensemble des activités proposées répond aux objectifs fixés dans le PEDT (projet éducatif du territoire) de la commune dans le respect des règles de sécurité. Un soin particulier est porté au rythme de l'enfant.

L'ALAE est facturé à l'année, 30 euros par enfant au mois de juin.

L'aide aux leçons

Dans les écoles élémentaires uniquement

L'aide aux leçons a pour rôle de contribuer à l'épanouissement des enfants. Ce soutien utilise des méthodes et des approches facilitant l'acquisition des savoirs et la valorisation des acquis afin de développer l'autonomie personnelle.

L'aide aux leçons a lieu tous les soirs, uniquement en école élémentaire.

Enfants et parents définissent, au choix, un ou deux soirs par semaine lors de l'inscription en début de trimestre.

Les enfants sont accueillis et pris en charge par un intervenant référent et accompagnés dans les locaux de chaque école ou à proximité immédiate.

L'équipe pédagogique est composée d'intervenants placés sous la responsabilité du service des Affaires scolaires.

Nombre de places limitées.

Tarifs

Pour les Lescariens : 7,50 € par enfant et par trimestre pour une séance hebdomadaire ou 13 € pour deux séances.

Pour les Hors Lescar : 22 € par enfant et par trimestre pour une séance hebdomadaire ou 40 € pour deux séances hebdomadaires.

Les vacances scolaires

Toussaint : du 20 oct. au 5 nov. 2018.

Noël : du 22 déc. 2018 au 7 jan. 2019.

Hiver : du 16 au 4 mars 2019.

Printemps : du 13 au 29 avril 2019.

Été : à partir du 6 juillet 2019.

Pour chaque période de vacances scolaires, des programmes sont proposés par la Maison de l'Enfance, le Centre social l'Escale et la Maison des Jeunes, pour des activités adaptées à chaque âge, de 3 à 17 ans.

Pour les 3-11 ans

La Maison de l'Enfance

Plaine du Liana

Tél. 05 59 81 57 37 | enfance@lescar.fr

Pour les 6-12 ans

Centre social l'Escale

Complexe Victor-Hugo, rue Ravel

Tél. 05 59 81 57 25 | escale@lescar.fr

Pour les 12-17 ans

Maison des Jeunes

CAR, rue Raoul Follereau

Tél. 05 59 81 57 34 | jeunesse@lescar.fr



© drubig-photo - AdobeStock.com



© drubig-photo - AdobeStock.com

Service communication - Ville de Lescar 2018 - Couverture © Luckymages - AdobeStock.com

Le service des affaires scolaires

Direction Citoyenneté et Proximité

Service des affaires scolaires

Hôtel de ville

Allée du Bois d'Ariste, 64238 Lescar Cedex

Responsables affaires scolaires

Carine Bory - Julie Sohier

Tél. 05 59 81 57 50

affaires.scolaires@lescar.fr